

COMPTE-RENDU

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 FÉVRIER 2013

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7

Le treize février deux mil treize à 20 h 30, les membres du conseil Municipal de la commune de LYS ST GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MARTERER Gérald, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 2 février 2013.

Présents : MARTERER Gérald, DESSOUBRAIS Jean-Luc, AUGENDRE Michel, BALLEREAU Pascal, GEORGES Liliane, JAMET André, VIAUD Jean-Louis

Absents excusés : ROBERT Nicole, BRE Cécile, DURIS Ludovic, BALLEREAU Véronique
Secrétaire de séance : BALLEREAU Pascal

Approbation du compte-rendu du 11 décembre 2012

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2013-01 Aménagement du hangar communal / Subvention DETR 2013

Le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager le hangar communal afin de créer un local de rangement des produits, un local douche - vestiaire ainsi qu'un local de rangement du petit matériel.

Le montant prévisionnel des travaux est évalué à 24 491.21 € HT soit 29 291.48 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Définit comme suit le plan de financement de l'opération
- Sollicite une subvention au titre de la DETR 2013
- S'engage à inscrire les crédits au budget 2013 de la commune

| | |
|--------------------------------------|--------------------|
| Subvention DETR sollicitée | 7 347.36 € |
| Subvention FAR 2013 | 10 934.00 € |
| Fonds propres | 6 209.85 € |
| Cout de l'opération HT | 24 491.21 € |
| T.V.A 19.6 % | 4 800.28 € |
| Cout total de l'opération TTC | 29 291.48 € |

2013-02 Délégation au Maire par le Conseil Municipal / zone ZAD

Vu l'article L.2122-22 du code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 février 2009 créant une zone ZAD et désignant la Commune de LYS ST GEORGES comme titulaire du droit de préemption,

Considérant qu'il a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire une délégation prévue par l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne délégation au Maire pour l'exercice de ce droit de préemption en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités Territoriales.
- Prend acte que la présente délégation est consentie pour la durée du mandat.

2013-03 Changement de tarification Présence verte

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2005 acceptant l'adhésion de la Commune de LYS ST GEORGES à PRESENCE VERTE et autorisant le Maire à signer la convention,

Vu le courrier du service de téléassistance « PRESENCE VERTE » en date du 3 décembre 2012, informant la commune de l'abandon de la caution de 100.00 €, pour la location du transmetteur (caution remboursable à la résiliation du contrat), et proposant de participer tout ou partie aux frais d'installation et de dossier de 50.00 € et/ou au prix de l'abonnement de 29.90 € TTC par mois,

Considérant que cette nouvelle convention s'inscrit dans la politique de la commune, visant à favoriser l'accompagnement à domicile des personnes en situation fragile ou d'isolement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de participer aux frais d'installation et de dossier pour un montant de 50.00 € pour toute nouvelle adhésion.
- Autorise le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'association « PRESENCE VERTE »

Questions diverses

- Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'un montant de 205.38 € pour un élève scolarisé à l'Ecole LAMARTINE à Châteauroux pour un séjour en classe de mer au Moulin de la Brande à Dolus d'Oléron.

- Orientations budgétaires 2013 (section investissement)
 - Aménagement du hangar communal
 - Plan Local d'Urbanisme
 - Restauration des Fresques de l'Eglise St Léger
 - Achat d'un défibrillateur
 - Achat de petits matériels d'entretien